

CHAMPIONNAT DE FRANCE
NATIONAL U18
SAISON 2019-2020





1- PRINCIPES GENERAUX

a) Fonctionnement général

Le championnat de France NATIONAL U18 s'organise en trois phases :

- **Une phase de brassages**, organisée en septembre 2019 par la F.F.R
- **Une phase qualificative**, gérée par la F.F.R, regroupant 96 équipes, lesquelles sont soit directement qualifiées pour la phase qualificative, soit reversées à l'issue des brassages ELITE-CRABOS, soit qualifiées à l'issue de la phase de brassages NATIONAL U18, selon les critères définis ci-après ;
- **Une phase finale**, dont le vainqueur est sacré champion de France NATIONAL U18.

b) Les 63 équipes qualifiées directement

Les équipes qualifiées directement pour la phase qualificative correspondent aux 63 équipes classées de la 9^{ème} à la 72^{ème} place du classement national interpoules en National U18 lors de la saison 2018-2019, et qui n'ont pas refusé de participer à cette compétition pour la saison 2019-2020.

Liste des 63 équipes qualifiées directement (*)

	Clubs	Ligues
1	A S MACONNAISE (4332J)	BFC
2	A S MERIGNAC RUGBY (4451N)	NA
3	A S PONT LONG (4296V)	NA
4	A S VILLEURBANNAISE E.L. (5071M)	AURA
5	AVENIR CASTANEEN (5299K)	OCC
6	BLAGNAC SPORTING CLUB RUGBY (5287X)	OCC
7	BOUCAU TARNOS STADE (4480V)	NA
8	C A CASTELSARRASINOIS (5302N)	OCC
9	C A LORMONT HAUTS DE GARONNE (4450M)	NA
10	C A PERIGOURDIN (5201D)	NA
11	C S ANNONAY (4997G)	AURA
12	C S VIENNE RUGBY (5068J)	AURA
13	CERCLE AMICAL LANNEMEZANAIS (4153P)	OCC
14	CS VILLEFRANCHE RGT u 18 National (20181920010023RGT)	AURA
15	DROME CENTRE XV U18 (20181920010011RGT)	AURA
16	F C OLORON (4289M)	NA
17	F C VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS (5407C)	OCC
18	GRENADE SPORTS (5318F)	OCC
19	OL MARCQUOIS RUGBY (4541L)	HDF
20	R C CHATEAURENARD (5237T)	PACA
21	R C METZ MOSELLE (4104L)	GE
22	R C ORLEANS (5143R)	CE
23	R C PARIS 15 (4727N)	IDF
24	R C VANNETAIS (4369Z)	BRE



25	R C VERSAILLES (4778U)	IDF
26	RAS GRAND MONTPELLIER _ M18 (20181920110009RGT)	OCC
27	RAS INTER CLUBS NARBONNAIS (20181920110001RGT)	OCC
28	R C BON ENCONTRE BOE (5517X)	NA
29	RAS RIEUMES CARBONNE CONFLUENT MURETAIN (20181920110003RGT)	OCC
30	RAS RUGBY QUERCY LOT _ M18 (20181920110012RGT)	OCC
31	RC CLERMONT COURNON D AUVERGNE (5603R)	AURA
32	RENNES ETUDIANTS CLUB (4365V)	BRE
33	RST ANTONY METRO 92 / PARIS SUD (20181920080051RGT)	IDF
34	RUGBY CLUB AUCH (7710F)	OCC
35	RUGBY CLUB BASSIN D ARCACHON (4470J)	NA
36	RUGBY CLUB DE COURBEVOIE (4613P)	IDF
37	RUGBY CLUB DE SURESNES - HAUTS DE SEINE (4760Z)	IDF
38	RUGBY CLUB DRAGUIGNAN (4952H)	PACA
39	RUGBY CLUB HYERES CARQUEIRANNE LA CRAU (4948D)	PACA
40	RUGBY CLUB LA VALETTE LE REVEST LA GARDE LE PRADET (4993C)	PACA
41	RUGBY CLUB RIOMOIS (4235D)	AURA
42	S C ALBI (5279N)	OCC
43	S O MILLAVOIS (4837H)	OCC
44	SAINT NAZAIRE OVALIE (7685E)	PDL
45	SOR AGOUT XV (5500D)	OCC
46	SPORTING CLUB APPAMEEN (5347M)	OCC
47	ST MEDARD EN JALLES R C (4467F)	NA
48	STADE DIJON COTE D OR (4322Y)	BFC
49	STADE LANGONNAIS (4447J)	NA
50	STADE NICOIS (7497J)	PACA
51	STADE NIORTAIS (4385S)	NA
52	STADE OL CHAMBERY (4016R)	AURA
53	STADE RODEZ AVEYRON (5357Y)	OCC
54	STRASBOURG ALSACE RUGBY (7788M)	GE
55	U S BRESSANE (5006S)	AURA
56	U S CARCASSONNAISE (4810D)	OCC
57	U S DEUX PONTS (4053F)	AURA
58	U S L ISLOISE RUGBY (4150L)	OCC
59	U S MOUGUERRE (4499R)	NA
60	U S O N NEVERS RUGBY (4232A)	BFC
61	U S SEYNOISE (4979M)	PACA
62	U S TOURS (5155D)	CE
63	USEP GER SERON BEDEILLE (4259E)	NA

*Clubs classés par ordre alphabétique



2- PARTICIPANTS

Le championnat de France NATIONAL U18 est ouvert aux équipes dont les licenciés sont âgés de moins de 18 ans, à savoir les joueurs nés en 2001 (entre le 01/09 et le 31/12), 2002 et 2003.

IMPORTANT : Les joueurs nés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2001 ne peuvent évoluer dans la compétition U18 NATIONAL que jusqu'à la date anniversaire (non incluse) de leurs 18 ans.

Exception : Pour la saison 2019-2020, chaque club peut inscrire sur la feuille de match un maximum de 3 joueurs nés entre le 1er septembre et le 31 décembre 2001 et qui ont déjà atteint leur majorité. Cette exception s'applique dès la phase de brassages.

Ces joueurs devront obligatoirement être inscrits sur la liste de 35 + 5 joueurs de l'équipe concernée.

Qualifications particulières : conformément à l'article 235-3 des règlements généraux de la FFR, chaque équipe aura un nombre maximum autorisé de joueurs pour participer à cette compétition. Ce nombre s'élève à 35 joueurs pour la saison 2019-2020. Ne sont pas compris dans le nombre indiqué les 5 joueurs au maximum par classe d'âge pour lesquels le club concerné est une seconde association au sens de l'article 223 des RG FFR.

IMPORTANT : La saisie des joueurs autorisés à évoluer dans la compétition sur Ovale 2.0 est de la responsabilité des associations. En application de l'article 235-3 des règlements généraux de la FFR, la carte de qualification du joueur doit mentionner la(les) compétition(s) dans laquelle il est autorisé à évoluer. Il appartient ainsi aux associations de veiller à la bonne saisie des joueurs et à l'édition de leur carte de qualification pour le jour de la rencontre où le joueur est appelé à disputer.

Cette mesure relative aux qualifications particulières s'applique à compter de la 1^{ère} journée de la phase qualificative de la compétition, soit à compter du 05 octobre 2019.

Un tutoriel spécifique relatif au processus de saisie des joueurs autorisés à évoluer dans une compétition sera communiqué aux associations avant le 21 septembre 2019.

3- PHASE DE BRASSAGE

a) Equipes participantes

Participent à cette phase de brassages :

- Les meilleures équipes issues des compétitions régionales U19 pour la saison 2018-2019, que les Ligues Régionales nous ont communiqués.
- Les 23 équipes les moins bien classées de la compétition National U18 saison 2018-2019 et qui ont accepté de participer à ces brassages National U18 pour la saison 2019-2020.



b) Organisation générale

Principe d'organisation :

Pour la saison 2019/2020, les brassages NATIONAL U18 sont organisés par la F.F.R pendant le mois de septembre 2019.

Rappel : Pour la saison 2019-2020, chaque club peut inscrire sur la feuille de match un maximum de 3 joueurs nés entre le 1er septembre et le 31 décembre 2001 et qui ont déjà atteint leur majorité. Cette règle s'applique dès la phase de brassages.

Chaque équipe engagée dans une poule de 4 dispute trois rencontres, dont l'une à domicile, l'une à l'extérieur et l'une sur terrain neutre.

Dans les poules de 3, chaque équipe dispute deux rencontres, dont l'une à domicile et l'une à l'extérieur.

A l'issue de cette phase de brassage :

- Les 2 meilleures équipes de chaque poule participeront à la phase qualificative du championnat NATIONAL U18 pour la saison 2019-2020
- Les autres équipes seront reversées dans le championnat Régional 1 U19.
- Suite au désengagement de l'U S A LIMOGES (4905G), la dernière place pour la phase qualificative de National U18 sera attribuée à l'équipe la mieux classée parmi les 3èmes de poules (uniquement en poule de 4).

Pour rappel, deux équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même compétition.

CALENDRIER DE LA PHASE DE BRASSAGE

Journée 1	07 septembre 2019
Journée 2	14 septembre 2019
Journée 3	21 septembre 2019



4- PHASE QUALIFICATIVE

Pour la saison 2019-2020, les 96 équipes qualifiées pour disputer la phase qualificative de NATIONAL U18 sont réparties en 12 poules géographiques de 8 équipes.

CALENDRIER PHASE QUALIFICATIVE

NATIONAL U18			
A1	05/10/2019	R1	18/01/2020
A2	12/10/2019	R2	25/01/2020
A3	19/10/2019	R3	22/02/2020
A4	09/11/2019	R4	29/02/2020
A5	16/11/2019	R5	07/03/2020
A6	23/11/2019	R6	21/03/2020
A7	07/12/2019	R7	04/04/2020

Dates de repli	
REPLI 1	14/12/2019
REPLI 2	01/02/2020
REPLI 3	28/03/2020

*En application de l'article 313.5

COMPOSITION DES POULES

La composition des poules du championnat de France National U18 sera connue à l'issue des phases de brassages National U18 et Elite Crabos qui se déroulent en septembre 2019.

Les rencontres de la phase qualificative seront programmées par défaut le samedi à 16h00. Cette règle pourra être modifiée sur la demande et accord des équipes en présence, et après validation de la Commission des Epreuves Fédérales.

Pour rappel, deux équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même compétition.

5- PHASE FINALE

Les oppositions de la phase finale du championnat de France NATIONAL U18 débutent par des barrages puis par des 1/16èmes de finale.

A l'issue de la phase qualificative, un classement national interpoules sera établi selon l'article 340-1 des Règlements Généraux de la F.F.R.

Les équipes classées de la place 1 à 24 sont qualifiées en 1/16^{ème} de finale, tandis que les équipes classées de place 25 à 40 passent par une phase de barrage.

Les oppositions sont organisées selon les tableaux présents ci-dessous.

CALENDRIER PHASE FINALE



NATIONAL U18	
BARRAGES	19/04/2020
1/16 ^{ème} de FINALE	26/04/2020
1/8 ^{ème} de FINALE	03/05/2020
¼ de FINALE	17/05/2020
½ FINALES	24/05/2020
FINALE	31/05/2020

➤ EQUIPES DIRECTEMENT QUALIFIEES

Les équipes classées aux deux premières places de chaque poule sont qualifiées directement pour les 1/16^{ème} de finale (les 24 équipes classées de la 1^{ère} à la 24^{ème} place du classement national interpoules).

➤ BARRAGES

Les équipes classées de la 25^{ème} à la 40^{ème} place du classement national interpoules (les 12 équipes classées 3^{èmes} de leur poule et les 4 meilleures équipes parmi les équipes classées 4^{èmes} de leur poule) participent aux barrages du championnat de France.

Les 8 rencontres de barrages se déroulent sur terrain neutre.

Les oppositions des barrages seront établies comme suit : 25^{ème} contre 40^{ème}, 26^{ème} contre 39^{ème}, etc. Les oppositions des barrages suivent théoriquement la logique sportive du tableau ci-dessous, mais peuvent être adaptées afin de respecter des critères géographiques, et éviter que deux équipes d'une même poule ne se rencontrent.

Les 8 équipes vainqueurs des rencontres de barrages sont qualifiées pour les 1/16^{ème} de finale de NATIONAL U18.

➤ A PARTIR DES 1/16^{ème} DE FINALE

A l'issue des barrages, un nouveau classement interpoules est établi de la 1^{ère} à la 32^{ème} place avec les 24 équipes directement qualifiées et les 8 équipes issues des barrages.

Les oppositions se déroulent sur un seul match sur terrain neutre.

OPPOSITIONS PHASE FINALE

Barrages - 19 Avril 2019	
Barrage A	25 ^e contre 40 ^e
Barrage B	26 ^e contre 39 ^e
Barrage C	27 ^e contre 38 ^e
Barrage D	28 ^e contre 37 ^e
Barrage E	29 ^e contre 36 ^e
Barrage F	30 ^e contre 35 ^e
Barrage G	31 ^e contre 34 ^e
Barrage H	32 ^e contre 33 ^e

Les oppositions des barrages suivent théoriquement la logique sportive du tableau ci-dessus, mais peuvent être adaptées afin de respecter des critères géographiques, et éviter que deux équipes d'une même poule ne se rencontrent.



1/16 ^{ème} de Finale - 28 Avril 2019		
MATCH 1	N° 1 contre N° 32	<p><u>Observations :</u></p> <p>Les oppositions des 1/16^{èmes} peuvent être adaptées afin d'éviter que deux équipes d'une même poule ne se rencontrent, et afin de respecter un critère géographique.</p> <p>Les oppositions de ce tour assure la cohérence géographique générale de la phase finale.</p>
MATCH 2	N° 2 contre N° 31	
MATCH 3	N° 3 contre N° 30	
MATCH 4	N° 4 contre N° 29	
MATCH 5	N° 5 contre N° 28	
MATCH 6	N° 6 contre N° 27	
MATCH 7	N° 7 contre N° 26	
MATCH 8	N° 8 contre N° 25	
MATCH 9	N° 9 contre N° 24	
MATCH 10	N° 10 contre N° 23	
MATCH 11	N° 11 contre N° 22	
MATCH 12	N° 12 contre N° 21	
MATCH 13	N° 13 contre N° 20	
MATCH 14	N° 14 contre N° 19	
MATCH 15	N° 15 contre N° 18	
MATCH 16	N° 16 contre N° 17	

1/8 ^{ème} de Finale - 12 mai 2019		
MATCH 17	VAINQUEUR DU MATCH 1	VAINQUEUR DU MATCH 16
MATCH 18	VAINQUEUR DU MATCH 2	VAINQUEUR DU MATCH 15
MATCH 19	VAINQUEUR DU MATCH 3	VAINQUEUR DU MATCH 14
MATCH 20	VAINQUEUR DU MATCH 4	VAINQUEUR DU MATCH 13
MATCH 21	VAINQUEUR DU MATCH 5	VAINQUEUR DU MATCH 12
MATCH 22	VAINQUEUR DU MATCH 6	VAINQUEUR DU MATCH 11
MATCH 23	VAINQUEUR DU MATCH 7	VAINQUEUR DU MATCH 10
MATCH 24	VAINQUEUR DU MATCH 8	VAINQUEUR DU MATCH 9

¼ de Finale - 19 mai 2019		
MATCH 25	VAINQUEUR DU MATCH 17	VAINQUEUR DU MATCH 24
MATCH 26	VAINQUEUR DU MATCH 18	VAINQUEUR DU MATCH 23
MATCH 27	VAINQUEUR DU MATCH 19	VAINQUEUR DU MATCH 22
MATCH 28	VAINQUEUR DU MATCH 20	VAINQUEUR DU MATCH 21

1/2 Finales - 26 mai 2019		
MATCH 29	VAINQUEUR DU MATCH 25	VAINQUEUR DU MATCH 28
MATCH 30	VAINQUEUR DU MATCH 26	VAINQUEUR DU MATCH 27

Finale - 02 juin 2019		
MATCH 31	VAINQUEUR DU MATCH 29	VAINQUEUR DU MATCH 30

6- AFFECTATIONS POUR LA SAISON 2020-2021

Pour rappel, deux équipes d'un même club ne peuvent pas évoluer dans la même compétition.



➤ **EQUIPES QUALIFIEES POUR PARTICIPER AUX BRASSAGES ELITE-CRABOS 2020-2021**

Les équipes ayant participé aux ¼ de finale du championnat de France NATIONAL U18 lors de la saison 2019-2020 sont automatiquement qualifiées pour disputer les brassages d'ELITE-CRABOS.

En cas de défection d'une association devant participer aux brassages, cette dernière sera remplacée par la meilleure équipe parmi les 1/8e de finalistes perdants, et ainsi de suite.

➤ **EQUIPES DIRECTEMENT QUALIFIEES POUR LA PHASE QUALIFICATIVE 2020-2021**

Les équipes classées aux 6 premières places de leur poule à l'issue de la phase qualificative du championnat 2019-2020 (moins les 8 équipes ¼ de finaliste de NATIONAL U18 qui participent aux Brassages Elite Crabos) sont qualifiées directement pour la phase qualificative du Championnat de France NATIONAL U18 pour la saison 2020-2021.

A ces équipes s'ajoutent les 8 équipes qui seront reversées en NATIONAL U18 à l'issue des brassages ELITE-CRABOS 2020-2021.

➤ **PARTICIPATION AUX BRASSAGES**

Les 24 équipes classées aux 7^{ème} et 8^{ème} places de leur poule à l'issue de la phase qualificative du championnat 2019-2020 participent aux brassages NATIONAL U18 pour la saison 2020-2021.

Les ligues ou regroupements de ligues (via la ligue gestionnaire) devront communiquer pour **le 15 juin 2020 au plus tard** les équipes de Régionale 1 qui participeront aux brassages NATIONAL U18 pour la saison 2020-2021, selon le tableau ci-dessous :

LIGUE / SECTEUR	Nombre de qualifiés pour les brassages NATIONAL U18 - Saison 2020-2021
GRAND OUEST (BRETAGNE, CENTRE VAL DE LOIRE, NORMANDIE, PAYS DE LA LOIRE)	2
NORD EST (BOURGOGNE FRANCHE COMTE, GRAND EST, HAUTS DE FRANCE, ILE DE FRANCE)	4
NOUVELLE AQUITAINE	6
OCCITANIE	6
SUD EST (AUVERGNE RHONE ALPES, CORSE, PROVENCE ALPES COTE D'AZUR)	6